

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le 07 juillet 2010 à 19 h, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean d'ELBÉE, Maire.

Etaient présents : Mme Maïté LUBERRIAGA, Mr Joël DI FABIO, Mme Josiane PERY, Mrs Jean-François ARAMENDY, Jean-Pierre TRECUCU, Adjoint, Mr Pierre HERRADOR, Mme Marie-Jo PAULORENA, Mrs Ramuntxo GOYHETCHE, Philippe ELISSALDE, Mmes Marie-Claire ÇUBURU, Françoise HARRIAGUE, Mrs Laurent JUHEL, Joël LURO, Francis GELLIE, Léopold ESTACHY.

Absents : Mmes Marie-Christine BURUCOA, Martine PLAZE

Secrétaire de Séance : Mme ÇUBURU.

AVENANTS EXTENSION ECOLE, CONSTRUCTION CRECHE, CANTINE, PREAU, SALLE ASSOCIATIVE

Le Maire présente au Conseil Municipal les nouveaux avenants :

ENTREPRISES LOT	AVENANTS		MONTANT HT
	N°	MOTIFS	
ETCHENASIA 7.Menuiseires bois	7	Oculus	+ 616.86
LARRONDE 12 a.carrelage-faïence	2	Système-drainant sous carrelage des terrasses	+ 1 269.66
BOUFFARD	2	Portail	+ 2 270.00

Le Conseil Municipal :

- accepte les avenants suivants par
 - 15 voix
 - 1 contre : Mr HERRADOR
 - 1 ne participe pas au vote : Mr ARAMENDY.

ENTREPRISES LOT	AVENANTS		MARCHES HT	AVENANTS H.T.		TOTAL MARCHE H.T.	% En + ou en -
	N°	MOTIFS		PRECEDENTS	NOUVEAUX		
ETCHENASIA 7.Menuiseires bois	7	Oculus	105 973.58	2 985.81	+ 616.86	109 576.25	+ 3.4
LARRONDE 12 a.carrelage-faïence	2	Système-drainant sous carrelage des terrasses	59 694.89	1 662.00	+ 1 269.66	62 626.66	+ 5

- refuse à l'unanimité l'avenant de l'entreprise BOUFFARD (2 270 € H.T.) qui sera examiné lors de la prochaine réunion de chantier.

OUVERTURE DE POSTE DE PERSONNEL CRECHE

Le Maire informe qu'il convient de recruter le personnel de la crèche qui assurera le service auprès de la directrice.

Il propose, dès à présent, de créer un emploi d'éducateur de jeunes enfants et cinq emplois d'adjoints d'animation 2^{ème} classe dont 3 diplômés d'auxiliaire de puériculture et 2 de CAP petite enfance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (par 14 voix pour et 2 abstentions : Mrs ARAMENDY et GOYHETCHE), la création à compter du 23 août 2010 :

- o d'un emploi permanent à temps complet d'éducateur de jeunes enfants
- o de trois emplois permanents à temps complet d'adjoints d'animation titulaires du diplôme d'auxiliaire de puériculture
- o de deux emplois permanents à temps complet d'adjoints d'animation titulaires du C.A.P. petite enfance

COMPETENCE INONDATION SIVOM UHABIA

Le SIVOM de l'Uhabia a récemment pris une délibération concernant le transfert de la compétence inondation des communes adhérentes vers ce syndicat qui a comme conséquence une participation financière de ces dernières, sur les deux phases de cette compétence :

- 1° Pour la phase "études": participation d'Ahetze à hauteur de 5% du montant maximum estimé à 30 000 euros soit 750 euros (la phase étude serait pris en charge par le Conseil Général à hauteur de 50 %),

2° Pour la phase "travaux", la délibération du conseil syndical du Sivom stipule : "Lors de la phase travaux et pour des opérations n'intéressant pas l'ensemble des communes, la clé de répartition des dépenses devra être négociée. Une convention entre les parties fixera les modalités administratives et financières".

Cette phrase n'indique pas précisément les modalités de cette négociation ni la manière dont sont votées les décisions, qui peuvent être, par exemple, à la majorité du conseil syndical sans qu'il y ait obligatoirement accord avec les élus de la commune d'Ahetze, qui souhaitent avoir, dans tous les cas, un droit de retrait pour sa participation financière dans cette phase si elle le juge opportun.

En conséquence, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reporter cette délibération

ECHANGES TERRAIN

Mr TRECUI a rencontré Mr et Mme CASTAGNET pour les informer des souhaits émis par le Conseil Municipal lors de sa dernière séance. Lors de l'entrevue sur place, il apparaît qu'un échange de 90 m² serait plus judicieux que les propositions précédentes.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de procéder aux échanges, les frais de géomètre restant à la charge de Mr et Mme CASTAGNET.

AMENAGEMENT CARREFOUR HAROZTEGIA

Le Service des Transports Scolaires du Conseil Général lance un appel d'offres pour l'année scolaire 2010-2011. Il propose à la Commune de revoir le trajet des bus qui empruntent le chemin Haroztegia et effectuent des marche-arrière.

L'aménagement d'un rond-point est à envisager en empiétant sur les terrains de Mr ETCHEVERRY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite, auprès du Conseil Général, l'aménagement d'un rond-point au carrefour Haroztegia afin d'assurer la sécurité du ramassage scolaire et faciliter la circulation des bus.

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD PAYS BASQUE POUR REMBOURSEMENT DES COURS DE LANGUE BASQUE

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention 2010 entre la Communauté de Communes Sud Pays-Basque et la Commune d'AHETZE qui a pour objectif d'acter le remboursement, par la Commune, du tiers du coût de la formation professionnelle en langue basque de 2 agents communaux, 1/3 étant pris en charge par l'Office Public de la Langue Basque et 1/3 par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention

CHOIX DU REPRESENTANT A L'ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE ET SOCIALE

Me Marie-JO PAULORENA représentera la Commune auprès de l'Association d'Aide Familiale et Sociale.

QUESTIONS DIVERSES

GOUTEUR D'EAU

Mr GELLIE se propose de faire partie des « gouteurs d'eau » pour l'observatoire de la Lyonnaise des Eaux.

SIGNALEMENT D'UN TERRAIN NON ENTRETENU

Une habitante de la Commune a signalé qu'un terrain contigu à sa propriété n'était pas entretenu et par conséquent a diverses craintes. Mr ARAMENDY va contacter le propriétaire de ce terrain.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de la lettre de démission de Monsieur Miguel TONIUT.

FORMATION ELUS

Les élus sont informés des diverses formations proposées à partir de septembre. Les intéressés peuvent s'y inscrire.

BATIMENTS COMMUNAUX

Joël LURO demande une précision sur le devenir des salles inoccupées suite au transfert des classes maternelles et de la cantine dans la nouvelle construction. A son avis, la Commune devrait récupérer les locaux. Pour ce faire, l'école devrait demander une réattribution des locaux libérés.

Ce sujet sera débattu lors de la prochaine réunion du lundi 12 juillet à 18 h 30.